



Municipalité de Saint-André-Avellin

Copie de résolution

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 5^e jour du mois de février 2018, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Alexandre Lafleur
Michel Hay

Marc Ménard,
Sophie Lamoureux

Lorraine Labrosse

Absente motivée : Michel Forget

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Jean-René Carrière. Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 294-17 « RÈGLEMENT DE TARIFICATION RELATIF AU COMPLEXE WHISSELL »

RÈGLEMENT NUMÉRO 310-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 294-17

« RÈGLEMENT DE TARIFICATION RELATIF AU COMPLEXE WHISSELL »

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est adopté selon les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ c. F-2.1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Lamoureux

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour les fins du présent règlement, un OBNL est un organisme à but non lucratif, c'est-à-dire une compagnie dûment incorporée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, RLRQ c. C-38., ayant son siège social à Saint-André-Avellin.

ARTICLE 3

Tous les tarifs fixés par le présent règlement ne comprennent pas la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) lesquelles doivent être ajoutées au moment de la facturation lorsqu'exigible.

Tarifification des salles

1^o Pour la location d'une ou plusieurs salles avec gérance du bar par la Municipalité :

▪ 1 salle	100 \$ par jour
▪ 2 salles	125 \$ par jour
▪ 3 salles	150 \$ par jour
▪ Grande salle	200 \$ par jour
▪ ½ grande salle	150 \$ par jour

2^o Pour la location d'une ou plusieurs salles à l'heure pour des cours, des réunions ou toutes autres activités similaires :

▪ 1 salle	15 \$ / l'heure
▪ 2 salles	21 \$ / l'heure
▪ 3 salles	27 \$ / l'heure
▪ Cuisine	15 \$ / l'heure

3^o Pour la location pour des activités sportives :

▪ Grande salle	15 \$ / l'heure
▪ Écoles	15 \$ / l'heure

- 4^o Pour la location de salles par des OBNL ayant une adresse à Saint-André-Avellin, les forfaits annuels suivants sont offerts pour des locations sans service de bar :
- 1 à 12 réservations 50 \$
 - 13 à 50 réservations 125 \$
 - 51 et plus 150 \$
 - Pour le local de rangement, un tarif unique de 120\$ s'ajoute au forfait.

- 5^o Pour la location de salles par des OBNL n'ayant pas d'adresse à Saint-André-Avellin, les forfaits annuels suivants sont offerts pour des locations sans service de bar :

- 1 à 12 réservations 100 \$ par réservation
 - 13 à 50 réservations 250 \$ par réservation
 - 51 et plus 300 \$ par réservation
- 6^o Pour le Festival Twist 170 \$ par jour
- 7^o Pour le Festival Western 1 700 \$ pour 10 jours

Location de terrains

- 1^o Pour la location du terrain de :

- Balle 10 \$ / l'heure
- 75 \$ / journée
- 200 \$ / 1 jour / tournoi
- Soccer (adultes) 10 \$ / l'heure
- Volleyball plage 10 \$ / l'heure / 1 terrain
- Tennis 5 \$ / l'heure / 1 terrain
- 10 \$ / l'heure / 2 terrains

Location de temps de glace

- 1^o Aréna Stéphane Richer :
- AHMPN régulier 40 \$ / l'heure
 - AHMPN tournoi 25 \$ / l'heure
 - Tournoi Adulte 30 \$ / l'heure
 - AHMPN extérieur 50 \$ / l'heure
 - C.S.CV. 40 \$ / l'heure
 - Jours de semaine 40 \$ / l'heure
 - Soirs et fins de semaine 110 \$ / l'heure
 - Après 22h30 65 \$ / l'heure
 - Organismes avec contrat 95 \$ / l'heure

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


 JEAN-RÉNÉ CARRIÈRE
 MAIRE-SUPPLÉANT


 MARIE-CLAUDE CHOQUETTE
 DIRECTRICE GÉNÉRALE
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Résolution No. 1802-39
 Copie conforme au livre
 des procès-verbaux ce 8^e jour
 du mois de février de l'an deux mille dix-huit.


 ME MARIE-CLAUDE CHOQUETTE
 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE


 JEAN-RÉNÉ CARRIÈRE
 MAIRE

(Sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)